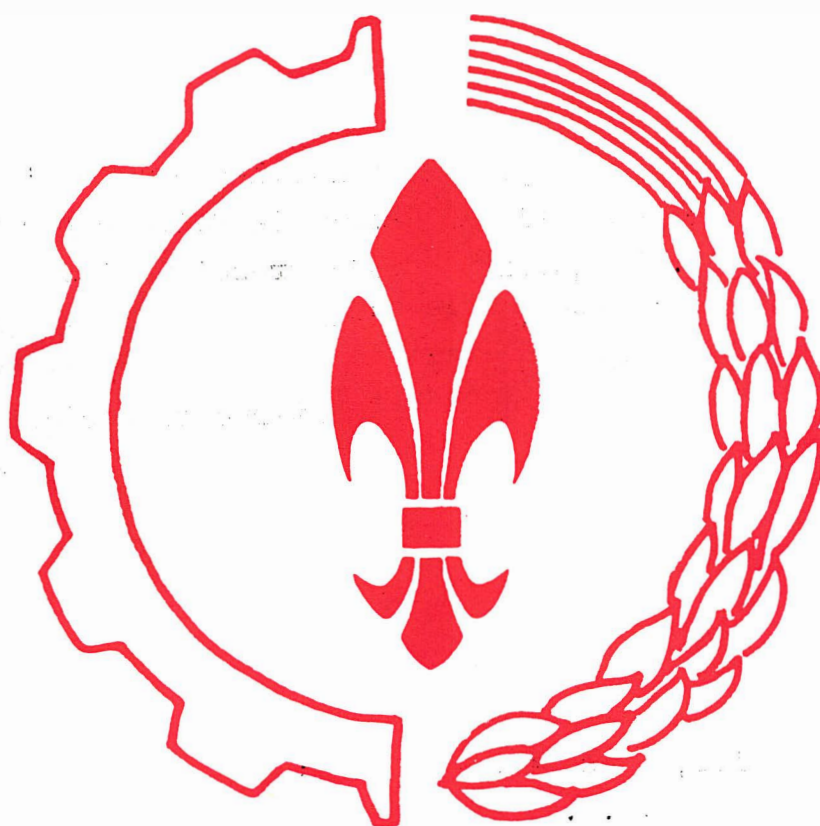


LYS ROUGE

N° 2

REVUE TRIMESTRIELLE D'ETUDES ROYALISTES

5 FRANCS



SYNDICALISME ET ROYALISME

AUTOGESTION-REVOLUTION-AUTONOMISME-ROYALISME

IMP. SPEC. 1977

Après de multiples causes d'empêchement, nous sommes enfin en mesure de faire reparaître le LYS ROUGE. La qualité de l'impression n'est pas très bonne... Qu'importe, elle s'améliorera dès le prochain numéro. L'essentiel était de redonner aux militants royalistes cet organe de débat interne tant réclamé.

F.A.

A partir de janvier, dans le LYS ROUGE :
débat sur le NUCLEAIRE . . .

MONARCHISTES PROUDHONIENS

par PIERRE ANDREU.

Tout à fait dans les derniers mois de l'année est paru un petit livre sur Proudhon (Défense et actualité de Proudhon: Petite bibliothèque Payot) qui permet d'engager une discussion intéressante sur la pensée de cet auteur. Voici le point de vue de Pierre Andreu qui ouvre le débat :

Jacques Langlois dans son récent petit ouvrage évoquant lui aussi, comme tant d'autres, le Cercle Proudhon a écrit : "Le cercle Proudhon, très proche de Maurras, s'est nourri de la pensée de notre auteur pour alimenter son monarchisme social, en réaction à la République radicale qui agissait si bien en faveur de la bourgeoisie. Cela n'est pas l'une des moindres ironies de l'histoire que de voir la IIIème République exercer une exploitation éhontée des masses travailleuses, sous couvert de l'idéologie ramassée dans le fameux Liberté, Egalité, Fraternité, purement politique et formel, et se trouver en butte aux monarchistes qui, essayant de la tourner sur sa gauche, s'inspirent en les vidant de leur contenu et en les sortant de leur contexte, des thèses socialistes de Proudhon".

Le problème qui se pose aujourd'hui à des monarchistes proudhoniens est un problème double. L'un, purement historique est de savoir s'il est en effet exact que les proudhoniens d'A.F. en 1911 évacuaient les thèses socialistes de Proudhon. Le deuxième, actuel et évidemment plus intéressant, est de voir, au cas où la première accusation serait vraie, s'il est possible d'aller plus loin avec Proudhon et de faire coïncider les thèses sociales et économiques de Proudhon et une théorie de la Monarchie. En ce qui concerne la première accusation, il faut bien reconnaître qu'elle est pour l'essentiel exacte. Les jeunes monarchistes de 1911 (Georges Valois, René de Marans, Gilbert Maire) retenaient d'abord de Proudhon le laudateur du traité de 1815, l'adversaire de l'unité italienne, le moraliste rigide, le chantre de la famille, l'adversaire implacable de la démocratie formelle, le dénonciateur du plébiscite et du suffrage universel plus que le polémiste socialiste, l'apôtre du prolétariat, l'économiste du "Principe fédératif". Et même quelqu'un comme Edourd Berth qui venait pourtant de la gauche extrême, du syndicalisme révolutionnaire, disciple de Georges Sorel, ne corrigeait pas comme il l'eût fallu les jugements de ses nouveaux amis.

Aujourd'hui - on le pouvait d'ailleurs déjà en 1911, en soulignant mieux certains aspects voisins de l'analyse proudhonienne et de l'analyse maurrassienne - il est possible d'aller plus loin.

Voyons un peu comment s'édifie la pensée sociale proudhonienne.

Pour Proudhon, il s'agit de restituer à chacun d'entre nous sa part maximale de pouvoir, du pouvoir économique et du pouvoir politique, et non de lui déléguer une sorte de pouvoir fantôme par la fiction du suffrage universel, Langlois écrit :

"Exercice de sa part de pouvoir par chacun au niveau où il peut le mettre effectivement en oeuvre, en étant conscient de ses conditions d'exercice, pouvoir centré sur l'exercice direct d'une fonction sociale spécifiée par le sujet directement concerné."

Et Proudhon batit une ingénieuse construction où les divers pouvoirs montant tous de la base au sommet s'équilibrent dans un système harmonieux. Couronné au sommet par une Chambre des professions et une chambre territoriale, c'est à dire politique, exerçant une fonction arbitrale."

Citons encore Langlois :

"En d'autres termes le corollaire est la condition sine qua non d'une société autogérée et l'autonomie des travailleurs associés d'une part et la décentralisation du niveau politique d'autre part".

On voit mal dans l'absolu pour répondre aux critiques de Langlois pourquoi les monarchistes favorables à l'autogestion ne feraient pas leurs une bonne partie si ce n'est la totalité des thèses autogestionnaires de Proudhon. J'ai déjà signalé que La Tour du Pin en 1889 n'était pas loin d'en soutenir de semblables. Restituer à chacun, comme le veut Proudhon, sa part la plus large de pouvoir ne semble pas pouvoir gêner les jeunes monarchistes d'aujourd'hui ni même les jeunes monarchistes qui en 1911 s'inspiraient du véritable Maurras.

Mais ne nous cachons pas qu'il reste un problème et il n'est pas petit : celui de la monarchie. Il n'est pas possible de vouloir faire de Proudhon adversaire de tous les pouvoirs transcendants un monarchiste. Même réduits à ses attributs essentiels l'Etat monarchiste n'est pas l'Etat de Proudhon, il serait absurde de procéder à des synthèses factices et les démonstrations de Berth en 1913 sur l'opposition des deux absolus, d'un côté l'absolu de l'Etat, de l'autre l'absolu social, l'absolu syndical, ne sont guères convaincantes.

Acceptée l'autogestion avec Proudhon accepté le fédéralisme avec Proudhon c'est à dire la totalité du "Principe fédératif" le fédéralisme économique et le fédéralisme politique, il restera le problème du sommet.

Il est vrai que la solution proudhonienne laisse rêveur et que rien aujourd'hui ne permet d'en prévoir où que ce soit l'éventualité.

DE LA TOUR DU PIN

A RENE LUCIEN

L'IMPOSSIBLE ASSOCIATION DU TRAVAIL ET DU CAPITAL

En 1883 La Tour du Pin constatait que la participation existait dans "nombre d'exploitations agricoles où les ouvriers employés en permanence à la culture reçoivent un tantième de fruits récoltés". Mais pour lui cette prime de participation ne devait pas être redistribuée individuellement mais capitalisée au niveau d'une corporation assurant la sécurité des travailleurs en matière de chômage, santé...

"Dans les sociétés industrielles par actions on peut affecter à la formation de ce fond de réserve un certain nombre d'actions, en y faisant entrer une retenue sur le salaire normal qu'il est toujours aisé d'évaluer en parts d'actions, pourvu que l'ouvrier soit lié par un engagement ou n'entre en participation à la caisse qu'après un certain temps. Qu'on veuille bien retenir en passant, cet artifice de calcul qui permet d'évaluer le travail en capital, parcequ'il peut être l'origine de bien des arrangements tendant à substituer entre l'entrepreneur et l'ouvrier le contrat de société

au contrat de louage, et à donner ainsi satisfaction à un desideratum du parti ouvrier sans lèsar aucun intérêt légitime...

...Ce n'est que justice : si la propriété doit être considérée comme une des bases de la société, c'est à condition qu'elle soit accessible en une forme ou une autre à toutes les classes sociales, et qu'on ne voie plus subsister la classification en propriétaires et en prolétaires créée par le régime moderne".

Depuis, nombreux sont ceux qui ont tenté de faire accéder l'ouvrier à la propriété sans déposséder les patrons, en substituant un contrat d'association au contrat de louage.

Et aujourd'hui encore les gaullistes de l'U.J.P. et de l'Appel se réfèrent à une conférence de M. Lucien prononcée en 1967 à l'Académie des sciences morales et politiques sur la "Participation des travailleurs aux fruits de l'entreprise" (1)

Pour cet ami de Marcel Loychau la propriété se divise entre une "propriété statique", celle de l'entrepreneur sur la machine et une "propriété dynamique" qui est celle de l'homme actionnant la machine.

Or chacune des deux propriétés doit recevoir son salaire. Il doit y avoir le salaire des actionnaires qui correspond à l'apport de leurs économies et le

salaires des travailleurs qui correspondent à leur activité.

Mais de la conjugaison des deux propriétés se dégage un "fruit" sur lequel les actionnaires comme les travailleurs ont des droits. Car chacune des deux propriétés peut espérer recevoir en plus de son salaire, sa part de profit. Mais il faut limiter la part des travailleurs.

Si une entreprise composée d'un certain nombre d'immeubles dont les revenus seraient d'un million et d'un atelier d'entretien occupant dix personnes et dont le résultat serait de cent mille francs intéressait ses ouvriers à un million cent mille francs cet intéressement n'aurait aucun rapport avec le travail fourni. La part de profit des travailleurs sera donc proportionnée à la part du travail, avant d'être distribuée sous forme de primes automatiques d'intéressement.

Est également prévu un système d'incitation pour les entrepreneurs -le salaire des actionnaires ne serait taxé qu'à 5%- et de contrôle pour les travailleurs (destiné à éviter des disparités trop grandes, génératrices de déséquilibres, inflation, etc) -fond de réserve obligatoire comparable au compte de réserve des actionnaires : seule une part du profit est redistribuée sous forme de primes, l'autre part reste en réserve en prévision d'années déficitaires.

- lorsque ces réserves indivises sont trop importantes, elles sont soit transformées en actions gratuites, soit transformées en espèces et placées, au choix des représentants de l'assemblée générale des travailleurs.

- en cas de départ, sa part de profit ne lui sera payée que trois ans après (grossie des intérêts).

Nous avons voulu développer le système de M. Lucien à titre de document historique.

Il faut le connaître pour préparer notre débat sur l'autogestion. Reprenant certaines aspirations des travailleurs à la dignité parfaitement comprises par La Tour du Pin, il répond également à ce souci de sécurité cher au théoricien du corporatisme démocratique. Et s'il est moins ambitieux c'est parce que, sans doute, la question de la sécurité sociale semble aujourd'hui réglée...

Mais ce système qui aurait donné au travailleur quelques responsabilités d'homme à part entière, qui était en accord avec les dires du Chef de l'Etat, avec les intérêts patronaux et même syndicaux n'a pas connu le développement souhaité par les gaullistes.

Et pourtant, ce projet ne va pas très loin ! Nous ne savons d'ailleurs pas s'il faut le reprocher aux gaullistes ; car il est vrai que l'aspiration des travailleurs à l'autogestion est si chancelante, tellement étouffée par les syndicats, que la réforme proposée par M. Lucien aurait peut-être été le seul pas en avant possible.

Le seul, mais l'indispensable ! Et ils ne l'ont pas fait malgré la pleine croissance économique, malgré l'autorité du Chef de l'Etat.

Alors, La Tour du Pin disait encore en 1892 :

" l'idéal serait assurément que la classe patronale, après avoir été tout dans le régime du travail eut encore une place correspondante à son droit légitime. Mais (...) comme elle ne paraît nullement disposée à faire sa part du 4 août, elle se verra arracher peu à peu par le flot populaire ce qu'elle ne veut pas concéder... (cf LYS ROUGE 1, P 12).

Il entrait dans son propos une grande amertume, mais aussi une sorte de soulagement en pensant que cette classe patronale devrait, victime de son égoïsme "finir son règne avec le siècle qui l'a vu naître". Or la classe patronale n'est pas seulement égoïste, elle est inexpugnable, elle occupe l'Etat et bloque toutes les réformes même les plus timorées. De Gaulle n'a pas pu la vaincre, seule une révolution pourrait lui faire entendre raison.

Paul Chazard.

notes : 1 - Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales et politiques. 1967 (1er semestre) Librairie Sirey. Largement et gratuitement diffusée par les gaullistes de l'U.J.P. et de l'Appel lors de leur congrès de 1976.

2 - Du régime corporatif (1883)

3 - Le glas d'un régime 1892

DOCUMENT

Quelques lignes des CAHIERS DU CERCLE PROUDHON, dont on peut chercher le contexte en lisant le 3ème cahier (pp 161,162):

" 1°/ Le ligueur d'Action Française, en tant que ligueur d'Action Française s'abstient de juger les organisations professionnelles, etc, leur tactique, leur avenir : l'Action Française pose, par exemple, l'autonomie des associations ouvrières; il n'appartient à aucun ligueur, en tant que ligueur, de faire la critique du plus pur syndicalisme révolutionnaire (...)

2°/ Hors la ligne qui n'a qu'un objet : instaurer le Roi (...), chaque ligueur va reprendre sa place selon sa qualité, dans la lutte ouvrière ou au syndicat patronal, dans la région, ou dans la commune"

" 1°/ Le maintien de leurs libertés, les républiques, très armées, sauraient l'exiger, au besoin, même contre l'Etat royal; il serait normal -et tout à fait à l'exemple de l'ancien régime- qu'elles aient à maintenir l'Etat royal dans ses limites, encore que la monarchie, de tous les régimes, s'affirme le mieux placé pour respecter les libertés réelles et les autonomies.

2°/ Que si, à de certains moments, les républiques faisaient du désordre, l'Etat royal aurait rapidement le désir d'intervenir, les associations de le repousser : l'Etat tend toujours à sortir de ses limites, les républiques tendent toujours à faire ces limites non seulement de plus en plus précises, mais de plus en plus étroites, c'est cet antagonisme nécessaire qui, toujours fit l'équilibre".

MAI 1912

----- CELLULE ECONOMIE -----

PERSPECTIVES

Emploi, inflation, nationalisation, capitalisme, autogestion, libéralisme, planification, ... ce sont les mots qui font désormais le paysage politique. Etc'est à travers eux que se posent les questions essentielles auxquelles nous devons bientôt répondre.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'économie est au centre du débat public. A droite la réussite du plan de redressement proposé par Barre en septembre 76 et renouvelé au printemps dernier constituera un des principaux chevaux de bataille de la majorité lors de la prochaine campagne électorale. A gauche les divergences constatées au sommet de septembre - notamment en ce qui concerne les nationalisations - ont provoqué la rupture de l'union.

D'où la nécessité pour un mouvement politique d'avoir une réflexion, non seulement sur l'actualité mais aussi sur les grands problèmes économiques tels que le protectionnisme, l'énergie nucléaire...

C'est dans cette perspective que la cellule "Economie",

a, depuis février, commencé ses travaux en abordant des thèmes aussi variés que le pouvoir - aussi bien au sein de la société marchande prise dans son ensemble, qu'au sein de l'entreprise - et la croissance, ou en étudiant des auteurs aussi différents que John K. Galbraith, François Perroux et Alfred Sauvy.

Mais avant de revenir plus longuement sur les thèmes et les auteurs traités, le rappel de quelques remarques qui ont précédées nos travaux est nécessaire.

En ce qui concerne la stratégie tout d'abord. Nous avons deux façons de la concevoir : partir de l'actualité économique pour aboutir à nos préoccupations politiques, ou bien nous appuyer sur celles-ci pour parvenir à une vision de l'économie qui leur soit adaptée. La première risquant de nous entraîner dans des discussions stériles et ennuyeuses, nous nous sommes prononcés en faveur de la deuxième optique.

Cela dit, plusieurs écueils restent alors à éviter.

Les travaux de la cellule ne doivent pas être uniquement fondés sur l'analyse conjoncturelle. Certes, celle-ci est utile mais elle ne doit pas être considérée comme une fin en soi : elle peut servir à appuyer certaines démonstrations ou à suivre les résultats d'une politique économique. Ainsi un an après l'arrivée de Barre à Matignon, il peut être intéressant de voir les conséquences qu'ont eues les mesures prises en matière d'inflation, de chômage ou d'échange extérieur, mais le fait de suivre mois par mois l'évolution des principaux agrégats est à notre niveau, sans grand intérêt.

Second piège : nous ne devons pas avoir comme objectif l'élaboration d'une doctrine économique pour deux raisons essentielles : d'une part parce que nous ne sommes pas en mesure de le faire et d'autre part parce que le terme même de la doctrine est ambigu ; cela risque de nous enfermer dans un cadre de raisonnement étroit sans rapport avec l'époque dans laquelle nous vivons. Le monde contemporain est caractérisé par la prépondérance de l'industrie et du marchand (au sens large du terme) ; il faut donc réfléchir dans un contexte donné - où l'économie commande non seulement au politique mais aussi au culturel - et dans une situation économique différente d'il y a cinquante ou même trois ou quatre ans. Ainsi s'enfermer dans le cadre rigide d'une doctrine ne peut que conduire à l'échec.

Un autre travers auquel il faut échapper, concerne la critique des systèmes et des penseurs économiques. Celle-ci a déjà

été faite et cela ne nous apporterait rien.

Enfin dernier point : nous ne devons pas nous contenter de critiquer les programmes économiques des différents partis mais il nous faut proposer des solutions, lancer des idées qui nous soient propres (même si au premier abord elles paraissent un peu folles) et aborder des thèmes sur lesquels personne ne s'est encore penché : notons ici le problème des relations entre le projet industriel et la croissance économique, problème épineux et fondamental car l'absence de projet industriel peut, à terme, conduire la France à une seule catastrophe dont la principale conséquence serait la perte de notre indépendance nationale. Autre sujet sur lequel nous avons beaucoup à dire concerne le pouvoir dans l'entreprise : qui le détient ? L'entrepreneur, les actionnaires ? La technocratie, comme le prétend J.K. Galbraith ?

Ou bien l'ensemble des grandes firmes contemporaines est-il devenu un immense ~~écheveau~~ difficile à démêler où l'on ne sait plus qui fait quoi et comment ?

Ces remarques étant faites, nous pouvons alors orienter notre réflexion dans quatre directions :

- rapport entre la société marchande et le pouvoir politique.
- Zone de pouvoir dans l'économie : ceci est utile pour savoir ce que l'on conteste dans la société marchande, ce que l'on vise et ce sur quoi un pouvoir politique, digne de ce nom pourra un jour peser.
- Pouvoir dans l'entreprise - à traiter en commun avec la cellule "Syndicalisme".
- Economie régionale.

Les réunions du groupe économie ont lieu tous les quinze jours, 17 rue des petits-champs, le mercredi de 18h à 19 H.
tout renseignement au 742-21-93.

Patrice Le Roux

SESSION DU 23 OCTOBRE 1977 - COMPTE RENDU -

(extraits du compte rendu retenus pour le LYS ROUGE : débat sur l'économie)

Le 23 octobre dernier a eu lieu la session de formation de la Région Parisienne. Il ne s'agit pas ici d'en faire un compte rendu complet. Cependant, à la demande d'un certain nombre de personnes qui ne pouvaient pas venir ce jour là, nous allons tenter de résumer les débats de l'après-midi. Ainsi lors de la prochaine session il sera possible de progresser sans tout reprendre au début.

UN PREMIER GROUPE DE DISCUSSION AUTOUR DE BERTRAND RENOUVIN ET JACQUES BAUME A TRAITE LE THEME : "capitalisme, syndicalisme, autogestion"
Voici le compte rendu de Roselyne de Vezins :

I/ LE PROBLEME DES NATIONALISATIONS : A partir de cette question très actuelle, voici quels en ont été les aspects évoqués.

- l'obligation de nationaliser les filiales d'un groupe pour rendre cette nationalisation efficace.

- Dans le débat, il y eut une critique de la non-initiative du personnel dans les banques notamment.

- Les deux ensembles -le groupe nationalisé et le secteur privé- présentent une majorité de caractéristiques communes : une même hiérarchie, une même bureaucratisation...

Nous sommes donc en présence de deux masses identiques, ayant le même comportement à l'intérieur de chacune d'elles.

- l'enracinement de l'entreprise dans une nation. On nationalise pour que telle ou telle activité ne passe pas à l'étranger.

- la notion de service public EST INCOMPATIBLE AVEC CELLE DE PROFIT.

II/ L'ACTION : Le problème du pouvoir est essentiel en économie. Il faut casser le système du règne de l'argent, détruire ces groupes. Une solution : la nationalisation. Celle du service public est nécessaire à l'indépendance nationale.

- Le développement technique est tel qu'aujourd'hui qu'on pourrait accéder à une civilisation des loisirs. Mais une grande difficulté surgit : toute la mentalité des gens est à refaire. Il faudrait faire une révolution, détruire la pression sociale, pour en arriver à une véritable liberté qui donnerait à chacun la possibilité de se réaliser pleinement, c'est à dire d'être enfin responsable.

- Mais il existe une impossibilité de choix : il est aujourd'hui quasiment impossible de vivre dans la campagne ou la ville que l'on aime. c'est une autre dimension du problème. Il est nécessaire d'avoir des entreprises enracinées dans leurs régions, d'avoir des régions économiquement dynamiques.

- Il faudrait réduire la fonction de l'Etat à ce qui ne peut-être réalisé dans les fonctions privées pour des raisons de moyens ou d'indépendance nationale.

III/ Processus : Pour aboutir à une libération totale, nous ne devons pas proposer de modèle. Nous ne devons pas détruire la société industrielle, mais dominer la technique.

Il faut retirer le pouvoir à l'Argent -qui nous considère comme des outils- tout en gardant notre souveraineté et notre dynamisme économique. Notre rôle n'est pas de proposer un programme, mais nous devons définir certains buts.

Des transformations juridiques, la technique peuvent nous aider à casser le pouvoir de l'Argent au profit d'une auto-gestion de ceux qui travaillent.

IV LES PROBLEMES DU SYNDICALISME ET DE L'AUTOGESTION :

Une constatation est à faire : les syndicats appartiennent à des partis politiques qui ne veulent pas casser le système (et donc n'ont rien à voir avec nous). Le libéralisme récupère tout.

Comment détruire le pouvoir de l'Argent ? L'actionnariat ouvrier pourrait être une solution. Les ouvriers recevraient une part de la propriété, et participeraient ainsi à la gestion de l'entreprise. Ceci impliquerait une socialisation ou collectivisation de la propriété.

Nous en sommes arrivés à une nouvelle formule de nationalisation : la répartition des actions existantes. Cette solution aurait l'avantage de supprimer l'étatisation.

Le problème de l'épargne serait ainsi en voie d'être résolu. Le pouvoir serait réservé à ceux qui travaillent dans l'entreprise.

Il faut considérer le fait que les problèmes des actionnaires varieraient suivant les dimensions de l'entreprise. Si les ouvriers d'une usine ne se sentent pas propriétaires, ils ne prendront pas l'autogestion au sérieux. Ils devront donc avoir la possibilité de réaliser leurs actions quand ils en éprouvent le besoin. Mais là aussi une révolution des mentalités et une volonté politique sont nécessaires pour éviter l'échec.

Nous avons achevé ce débat en essayant de définir le CAPITALISME. Nous avons tous été d'accord pour dire qu'il n'y a pas qu'Un Capitalisme. Nous sommes actuellement en présence de mythes. Notre SOCIÉTÉ LIBÉRÉE n'est qu'une impression. Le pouvoir est limité dans un marché donné. La technique technocratique qui ne serait à la portée que des hommes les plus compétents est aussi en grande partie un mythe. Dans notre société le pouvoir appartient en fait aux grands groupes financiers.

NOTE : Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que ce forum réunissait une vingtaine des personnes très différentes les unes des autres : quelques cadres de la NAF, des adhérents de seize à soixante dix ans, certains ne s'étant jamais intéressés à l'économie avant ce jour, des sympathisants lointains.

Il ne pouvait pas en sortir un texte parfaitement cohérent et à l'abri de toute critique.

Ce compte rendu -non apprêté- exprime cependant très bien les préoccupations des nafistes, et à ce titre il sera reproduit dans le LYS ROUGE.

Souhaitons qu'il suscitera de nouvelles vocations de membres de la cellule économie comme l'a fait le débat du 23 octobre

D O C U M E N T .

M. Le Chapelier, au nom du Comité de Constitution.
"Messieurs, je réclame toute votre attention pour l'objet que je vais vous soumettre; je viens au nom de votre comité de constitution vous déférer une contravention aux principes constitutionnels qui suppriment les corporations, contravention de laquelle naissent de grands dangers pour l'ordre public.

"Plusieurs personnes ont cherché à recréer les corporations anéanties, en formant des assemblées d'arts, métiers, dans lesquelles il a été nommé des présidents, des secrétaires, des syndics et autres officiers. Le but de ces assemblées, qui se propagent dans le royaume, et qui ont déjà établi entre elles des correspondances... est de forcer les entrepreneurs de travaux, les ci-devant maîtres, à augmenter le prix de la journée de travail, d'empêcher les ouvriers et les particuliers qui les occupent dans leurs ateliers de faire entre eux des conventions à l'amiable, de leur faire signer sur des registres l'obligation de se soumettre aux taux de la journée de travail fixés par ces assemblées et autres règlements qu'elles se permettent de faire...

"Je disais donc que, sans fixer ici le taux de la journée de travail, taux qui doit dépendre des conventions librement faites entre les particuliers, le comité de constitution avait cru indispensable de vous soumettre le projet de décret suivant, qui a pour objet de prévenir tant les coalitions que formeraient les ouvriers pour faire augmenter le prix de la journée de travail, que celles que formeraient les entrepreneurs pour le faire diminuer"

Archives parlementaires, 1ère série, T. XXVII
p. 210.

LOI LE CHAPELIER, 14-17 juin 1791.

Article Premier. - L'anéantissement de toutes les espèces de corporation des citoyens du même état et profession étant une des bases fondamentales de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit.

2. Les citoyens d'un même état ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaires, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs.

3. Il est interdit à tous les corps administratifs ou municipaux de recevoir aucune adresse ou pétition sous la dénomination d'un état ou profession, d'y faire aucune réponse; il leur est enjoint de déclarer nulles les délibérations qui pourraient être prises de cette manière, et de veiller soigneusement à ce qu'il ne leur soit donné aucune suite ni exécution.

4. Si contre les principes de la liberté et de la constitution, des citoyens attachés aux mêmes professions, arts et métiers, prenaient des délibérations, ou faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leur industrie ou de leurs travaux, lesdites délibérations et conventions, accompagnées ou non du serment, sont déclarées inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la déclaration des droits de l'homme, et de nul effet; les corps administratifs et municipaux seront tenus de les déclarer telles. Les auteurs, chefs et instigateurs qui les auront provoquées, rédigées ou présidées, seront cités devant le tribunal de police, à la requête du procureur de la commune, condamnés chacun à cinq cents livres d'amende, et suspendus pendant un an de l'exercice de tous droits de citoyen actif, et de l'entrée dans les assemblées primaires....

8. Tous attroupemens composés d'artisans, ouvriers, compagnons, journaliers ou excités par eux contre le libre exercice de l'industrie et du travail, appartenant à toute sorte de personnes, et sous toute espèce de conditions convenues de gré à gré, ou contre l'action de la police et l'exécution des jugemens rendus en cette matière, ainsi que contre les enchères et adjudications publiques de diverses entreprises, seront tenus pour attroupemens séditieux, et, comme tels, ils seront dissipés par les dépositaires de la force publique, sur les réquisitions légales qui leur en seront faites, et punis selon toute la rigueur des lois sur les auteurs, instigateurs et chefs desdits attroupemens, et sur tous ceux qui auront commis des voies de fait et des actes de violence.

- CELLULE SYNDICALISME -

DECLARATION

=====

La cellule "Syndicalisme" fait partie intégrante de la Nouvelle Action Française. Elle rassemble les militants de cette organisation qui veulent contribuer à la création d'un état d'esprit royaliste sur leur lieu de travail tout en luttant dans le cadre d'une organisation syndicale représentative.

En manifestant cette double volonté d'action politique et syndicale, les royalistes de la NAF sont conscients de rompre avec de récentes pratiques du mouvement royaliste - qui le tenait à l'écart du syndicalisme politique et du monde du travail - et de renouer avec la tradition du royalisme populaire syndicaliste et révolutionnaire qui s'exprime de diverses façons jusqu'à la première guerre mondiale.

I - ROYALISTE ET SYNDICALISTE

QU'ils soient venus au syndicalisme par le royalisme ou que leur démarche ait été inverse, les membres de la cellule Syndicalisme refusent de masquer leur engagement politique, aussi bien lors de l'adhésion à un syndicat que dans le cadre des luttes sociales qu'ils auront à mener : le royalisme n'est pas une tare, mais une manière de vivre sa citoyenneté.

C'est pourquoi les membres de la cellule syndicalisme rejettent toute politique d'"entrisme" :

- parce que l'entrisme est trop souvent l'alibi de la paresse intellectuelle ou de la lâcheté politique.
- parce qu'un syndicaliste "apolitique" n'agit jamais qu'à demi - la justice et la liberté dépendant de la nature du pouvoir politique.
- parce que les militants de la NAF ne sauraient, sous aucun prétexte, reléguer au second plan leur mission politique.

Royalistes agissant dans le cadre d'un syndicat, les membres de la cellule syndicalisme sont conscients de l'importance de leur témoignage. Plus exposés aux critiques que d'autres - en raison d'un certain passé et de vieux réflexes anti-monarchiques - ils savent qu'ils doivent agir dans la clarté (sur le plan politique), manifester la plus grande ouverture d'esprit (en restant fermes sur les principes) et s'efforcer d'être les plus dévoués des syndicalistes, les premiers sur le front des luttes sociales afin que, en toutes circonstances, leur action syndicale témoigne en faveur de leur option royaliste.

II- ROYALISTES DANS QUEL SYNDICAT ?

La cellule Syndicalisme refuse, par principe, de désigner le syndicat auquel ses membres devraient obligatoirement adhérer. La plus grande souplesse s'impose, qui découle de la diversité des situations des militants royalistes. Toutefois un certain nombre de critères peuvent être retenus :

- L'efficacité du syndicat sur le plan des luttes sociales est un élément important : mieux vaut adhérer à une section syndicale très active et très homogène sur le plan politique qu'à un syndicat plus malléable mais peu actif et jouissant d'une mauvaise réputation.

- Contrairement à une idée reçue, un apolitisme trop rigoureux peut être un obstacle à l'adhésion et au témoignage des royalistes, un militant de la HAF trouvant en général un écho plus immédiat dans un syndicat politisé - même si ses préférences sont très éloignées de notre projet.

- si l'idéologie professée par le syndicat ne le résume pas entièrement, la référence à une doctrine totalitaire est un obstacle sérieux, dans la mesure où elle se traduit sur le plan pratique par des attitudes qui peuvent entraver l'action des militants royalistes (sectarisme, bureaucratie, etc...). Au contraire, certaines références intellectuelles et certaines options syndicales (autogestion) peuvent favoriser le dialogue.

- En général, le choix dépendra plus du secteur d'activité que de l'"image" nationale du syndicat : telle organisation "stalinienne" à Paris sera composée en province, dans telle branche ou dans telle entreprise, de militants très ouverts; telle autre à la réputation "démocratique" se révélera particu-

lièrement sectaire sur le plan local.

III - MISSION DE LA CELLULE SYNDICALISME.

La cellule syndicalisme s'est fixée deux objectifs :

1° Entreprendre une réflexion de fond sur le syndicalisme, sur les question sociales, sur l'avenir de l'entreprise.

2° Fournir aux militants de la NAF tous conseils et documents leur permettant d'inscrire leur engagement personnel dans une action cohérente.

TEMOIGNAGE

UNE EXPERIENCE ROYALISTE DANS L'ENTREPRISE

Mes reflexions sont fondées sur une expérience dans un service public : les Caisses d'Allocations Familiales, expérience sur trois caisses différentes.

J'ai été collecteur de cotisations CFTC à Bordeaux, délégué du personnel, délégué syndical et représentant syndical au Comité d'Entreprise en Avignon, toujours CFTC, et actuellement délégué du personnel, secrétaire de la section syndicale CFTC, je remplace souvent le représentant syndical au Comité d'Entreprise. Je me présenterai au Comité d'Entreprise dans deux mois et serai sans doute élu. Je vais essayer de prendre un poste plus affirmé à l'Union Départementale CFTC.

Donc, j'ai une certaine expérience et arrive peu à peu à m'imposer dans mon syndicat; cependant très peu savent que je suis royaliste. Je n'hésite jamais à me déclarer tel si on m'interroge sur mes idées, mais je me sens contraint par mon syndicat à ne pas mêler les deux plans (devoir de réserve).

Ainsi, suivant la scolarité du cours des cadres, répondant à une question d'un ancien collègue de lycée bordelais, je me suis affirmé royaliste lors du dernier stage.

J'ai compartimenté mes idées en six problèmes, terme approximatif, en suivant une progression d'idée.

1er problème : CHOIX DU SYNDICAT.

Personnellement la CFTC. Pourquoi ?

- Doctrine sociale chrétienne avec constante référence à celle-ci par ce syndicat.
- Politique familiale mise en avant dans des termes très proches de mes idées, et des nôtres, je pense.
- Refus d'un chamboulement inutile car en dehors des souhaits des travailleurs : tentative aboutirait à une déroute.
- volonté d'une réforme agressive :
 - propositions sur la réforme de l'entreprise avec une volonté de cogestion très affirmée, premiers pas vers d'autres buts pour nous royalistes.
 - aménagements immédiats comme l'horaire à la carte.
 - volonté de développer et de faire respecter la loi sur la formation continue.

Hélas deux inconvénients :

1°- ce syndicat est l'un des plus faibles, mais il est reconnu comme représentatif.

2°- Il est encombré de vieilles barbes souvent rétrogrades qui oublient un peu trop de mettre en pratique les directions que Bornard (secrétaire général) indique.

2ème problème : ROYALISTE, QUE DOIT ÊTRE NOTRE ACTION
DAN UN SYNDICAT ET DOIT ON EN PRIVILEGIER UN .

Pour cela, il faut faire référence au projet politique de la NAF.

Nous l'avons dit : la constitution de 1958 modifiée par l'élection au suffrage universel du chef de l'Etat serait acceptable en remplaçant celui-ci par un roi.

Nous acceptons l'existence des partis politiques et des syndicats existants.

Nous souhaitons que dans un cadre très décentralisé les citoyens s'assument dans leurs entreprises, dans leur pays, dans leurs régions.

Il faut donc arriver à un consensus général ou à une acceptation générale de ce nouveau fait constitutionnel et les royalistes devront aider à ce mouvement général.

Ainsi aucune exclusive n'étant jetée, il semble souhaitable que chaque militant NAF, selon son caractère et ses aspirations aille vers le syndicat qui lui conviendra le mieux et surtout vers celui qui lui permettra d'acquérir une expérience sociale.

Il faut, en effet, acquérir une expérience de délégué du personnel, puis entrer au Comité d'Entreprise et n'en plus sortir. Eventuellement, il est bon de prendre des postes de délégué syndical. Il convient parallèlement de prendre des postes clefs (président ou secrétaire) des syndicats de base.

On peut aussi tenter de prendre des responsabilités au plan de l'Union Départementale ou au plan national, mais ce n'est qu'en plus; le plan le plus important est celui de la base.

3ème problème : POURQUOI LA BASE ?

La base est par nature hésitante. Elle ne sait pas toujours pourquoi elle suit un syndicat. Elle suit de confiance des camarades de travail qui ont montré leurs capacités à les défendre et à s'occuper de choses compliquées pour elle. Souvent la base emporte des décisions. Il arrive qu'elle prenne sur place des positions différentes de celles de la Fédération ou de la Confédération.

Or la crainte constante du sommet syndical est de se couper de sa base et de perdre " du monde". La base considère les instances "parisiennes" comme on considère une administration et ne partage pas toujours les querelles intersyndicales.

Il faut savoir que les travailleurs, en général, refusent toute révolution et désirent leur tranquillité. Pour cela ils donnent dans la facilité et suivent celui qui parle assez bien, conteste suffisamment et fait la preuve qu'il connaît bien le travail du délégué du personnel ou du comité d'entreprise.

Le travailleur moyen ne voit pas trop la différence entre ces deux représentations du personnel . Il est parfois un peu lâche : après avoir poussé un délégué à la revendication, il le laissera volontiers tomber dès que le directeur se fera menaçant.

Le travail essentiel pour arriver à nos buts est d'informer la base, l'intéresser à ses droits et de l'engager dans un processus de contestation positive. Le lieu privilégié pour mener ce combat est le Comité d'Entreprise.

4ème problème : LE COMITE D'ENTREPRISE.

Il a théoriquement des pouvoirs étendus. Il doit être consulté sur la gestion de l'entreprise, sur l'organisation du travail et la gestion du personnel, sur la formation continue. Certes, on lui demande ses avis, mais ceux-ci comptent pour un conseil d'administration, surtout dans les Caisses d'Allocations Familiales, par exemple, ou des administrateurs sont nommés par les syndicats.

Donc, il s'agit, sans oublier de gérer le plus parfaitement possible le côté social de ses attributions, de faire en sorte que la théorie devienne pratique dans un premier temps. Ce premier temps sera très difficile à obtenir partout et ce problème n'est jamais définitivement résolu.

Dans ces domaines clefs, il faut des délégués décidés, fermes mais souples qui connaissent parfaitement les droits de la formation continue (la cellule NAF pourrait établir un document rappelant les textes de loi, les commentant en regard et donner des conseils sur la suite à lui donner, par exemple).

Il faut aussi apprendre le mieux possible à comprendre et même à lire un budget.

En parallèle à cette technicité, il convient d'expliquer le travail fait, à la base, de l'intéresser. Quant la formation personnelle est achevée, complète, il faut savoir susciter d'autres candidatures au C.E. pour former d'autres collègues.

Ainsi, peu à peu, un nombre de plus en plus important de travailleurs dans l'entreprise prendront conscience de l'importance de ce rôle et ce sera un pas vers la possibilité d'une sociogestion. Car actuellement, personne n'est capable d'assurer cette transformation et les travailleurs se démettraient de leur pouvoir et l'abandonneraient à l'ancienne direction ou à des gestionnaires syndicaux. Le monde du travail resterait un monde de moutons administrés.

Nous ne savons pas ce que donnera le projet de réforme de l'entreprise, mais il faudra que le C.E. assume certaines responsabilités. Si, plus tard, la

cogestion était accordée, ou du moins si on octroyait voix délibérative au personnel d'une entreprise, c'est le C.E. qui en aurait la charge.

Nous devons donc nous sentir mobilisés pour entrer dans le Comité d'Entreprise de notre lieu de travail. Donc le syndicat à choisir est celui qui nous le permettra.

5ème problème : BUTS A POURSUIVRE.

Le C.E. doit tendre à acquérir une voix consultative au Conseil d'Administration ou au Conseil de Direction.

Pour ce qui est du Conseil d'Administration, comme nous en avons un dans les Caisses d'Allocations Familiales, on peut le toucher par des lettres où on expose des situations. Au sujet de tel ou tel projet, on peut lui proposer de lui envoyer un représentant pour en discuter.

Parallèlement un militant NAF qui serait membre d'un conseil d'administration ou de direction devrait demander "quel est l'avis du Comité d'Entreprise" et voter dans le sens de celui-ci, la plupart du temps. Il devrait aussi demander à entendre en réunion plénière de son conseil d'administration un représentant de ce C.E. au sujet d'un projet important. Ainsi, on peut créer un précédent puis une habitude de la présence de ce représentant.

Puis, en votant dans le sens des avis du C.E. lui donner en fait une voix délibérative en refusant de passer outre.

Aussi 2e but d'un militant NAF, essayer d'entrer dans des conseils d'administration des Caisses de Sécurité Sociale, d'Assedic, etc... et d'entreprise éventuellement. Il devrait essayer d'entraîner ses collègues dans le respect des avis du C.E. Ce serait un pas de plus vers la cogestion. Ces pratiques multipliées pourraient susciter une transformation de la loi. Il ne faut pas oublier que les Allocations familiales sont nées de la volonté de quelques patrons.

6ème problème : OUI JE SUIS ROYALISTE.

Ne jamais se dégonfler. Faire connaître ses idées mais expliquer en quoi son action syndicale n'est pas antinomique de ses idées royalistes, au contraire. Rappeler son respect de la démocratie au niveau du travail, son respect de l'ensemble des travailleurs, sa volonté de travailler avec tous quelques soient les opinions de ses collègues, le but final étant une meilleure qualité de vie pour chacun, pour tous. La monarchie ne résoudra pas seule les problèmes des travailleurs, ce sont les travailleurs qui résoudront par eux-mêmes leurs

problèmes en s'assurant davantage dans leurs libertés.

Il faut, en effet, être au C.E. ou administrateur, mais ne pas hésiter à révéler ses idées. Il vaut mieux les révéler et perdre ces places. En effet, on serait prisonnier du silence et notre rôle perdrait de son intérêt au moment du passage à la monarchie.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU LYS ROUGE - - - - -

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Je souscris un abonnement normal (20 F) - de soutien (50 F) - qui me donne droit au 4 numéros du Lys Rouge qui paraîtront après le 14° 2.

C.C.P. NAF 193-14 Z PARIS

Signature :

TABLE DES MATIERES

- - - - -

page 3	MONARCHISTES PROUDHONIENS par Pierre Andreu
page 5	L'IMPOSSIBLE ASSOCIATION DU TRAVAIL ET DU CAPITAL par Paul Chazard
page 8	SYNDICALISME ET ROYALISME EN 1912 document
page 9	PERSPECTIVES DE LA CELLULE ECONOMIE par Patrice Le Roué
page 12	SESSION DE LA REGION PARISIENNE : le compte-rendu du forum économie par Roselyne de Vezins.
page 14	LOI ANTI-SYNDICALE document
page 16	DECLARATION DE LA CELLULE SYNDICALISME
page 20	TEMOIGNAGE de Jean-Jacques B.
page 24	Bulletin d'abonnement (le LYS ROUGE n'est vendu que sur abonnement)

